

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, SIMOENS, AGERON, MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MOURRE, DURAND.

Excusés : Mmes LAUDE, MUZARD, MM. MATRAIRE, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO

1/ MODIFICATION DU POS N°3

Considérant que la modification du POS, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal, est prête à être approuvée suite au rapport du commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- d'approuver la modification du POS
- que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois et mention en sera insérée dans un journal du département.
- que le POS approuvé et modifié est tenu à la disposition du public en Mairie, ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans un délai d'un mois, si la Préfecture n'a apporté aucune modification au contenu, ou dans le cas contraire, à la prise en compte de ces modifications
- après accomplissement de la dernière mesure de publicité.

2/ EFFONDREMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA VIEILLE EGLISE

Le Maire rend compte du sinistre sur le chemin des Gorges où le mur de soutènement de la vieille église s'est effondré sur le chemin communal, balayant dans sa chute le parapet de celui-ci et le coupant à la circulation.

Après la sécurisation du site par des grilles et la prise d'un arrêté municipal interdisant l'accès, la visite de RTM (Restauration des Terrains en Montagne), chargé des fiches techniques pour ce genre de problème, a lancé la phase administrative avec les assurances.

3/ LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL

La famille Gonzalès-Calobro, ayant fait part de son départ de l'appartement communal suite à l'achat d'une maison dans la commune, Caroline Couder s'est positionnée sur le dit appartement à leur départ. Contact sera pris avec elle pour les modalités d'une éventuelle location.

4/ ECLAIRAGE PUBLIC

Suite au courrier du SEDI, nous informant que son bureau avait retenu, lors de sa séance du 18/11/2013, le renforcement de l'éclairage public rue St Joseph, Michel De Gaudenzi fait le point sur le dossier.

Le total des travaux effectués s'est monté à 2853,35 €HT, plus les 30 heures de travail des employés communaux soit 467,70 €HT.

Le SEDI a retenu la somme de 2772 €HT subventionnée à 80% soit 2218 €; 1103,05 €restant à la charge de la commune.

5/ ADHESION A L'INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

Suite au sinistre du Haut Village, le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande d'adhésion à l'IRMA pour un montant de 40 €, auquel se rajoute 30 €pour l'information aux 3 adjoints